

Dès le 1^{er} janvier 2021, la fréquence de collecte des ordures ménagères pour votre commune est modifiée. Désormais, votre collecte aura lieu tous les 15 jours.

POURQUOI ?

- **Parce que plus de 78% des usagers ne sortent leur bac d'ordures ménagères que tous les 15 jours.**
- **Pour réduire l'impact environnemental. Une benne d'ordures ménagères consomme 65 l de gasoil au 100 km.**
- **Pour stabiliser les coûts liés aux prochaines hausses de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.**

